



AOM 29N

Édito

Denis Le Page, Président de l'AOM Nord-Finistère

Chers officiers mariniers,
chers adhérents et adhérentes,
chers lecteurs,



Sites internet

AOM-29-NORD.COM



02 98 22 10 15

Courriel

aom-nord-finistere@outlook.fr

Facebook

AOM-29-NORD



Sites internet

FNOM.COM



Permanences de l'AOM29N

au

Cercle de la Marine.
Tous les matins
de 10h00 à 12h00

Finalisation des dossiers maladies
professionnelles le jeudi
(prise de rendez-vous conseillée)

L'année 2025 va bientôt tirer sa révérence, laissant sa cadette 2026 prendre le relais.

Cette période de fêtes, moment de rassemblement en famille et entre amis sera l'occasion de nous retrouver afin de partager des moments privilégiés ensemble.

Une pause bienvenue, dans cette actualité compliquée et ô combien anxiogène.

Actualité compliquée :

Le problème des budgets, sécurité sociale et de l'Etat, sont en pleine discussion et loin d'être résolus, nous laissant l'incertitude concernant la part de contribution demandée à chacun.

Nous naviguons à vue...

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va. » disait déjà Sénèque à son époque.
L'avenir nous dira si Eole nous mènera vers des eaux moins troubles.

Actualité anxiogène :

Les conflits sont toujours présents tant en Europe que dans le monde en dépit de bonnes volontés leur évolution n'est pas rassurante.
Doit-on cependant sombrer dans la morosité ?

L'histoire nous a déjà montré la capacité des peuples à se redresser et faire face aux aléas rencontrés en dépit des conditions adverses.

Tenons bon la barre !

En 2026 je compte passer la main en tant président, tout en restant présent au conseil d'administration de l'AOM29N.

Je profite de ce dernier éditorial pour vous dire combien j'ai apprécié de travailler avec tous nos bénévoles au cours de ces années.

Je leur souhaite, ainsi qu'à vous tous amis lecteurs, un joyeux Noël et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année,

J'ai une pensée particulière pour ceux et celles qui passeront ces fêtes isolés.

Ne les oublions pas .

Amitiés Marines
Votre président

 Ce sigle vous informe que le texte en bleu juxtaposé est un lien interactif soit pour accéder à un site ou ouvrir votre logiciel de messagerie.

Bulletin d'informations interne et non
Périodique de l'AOM Nord-Finistère
Direction : Denis Le Page
Rédaction : Jean Paul Malgorn

Tous les matins de 10h00 à 12h00



Pour constituer un dossier «**Anxiété Amiante**», accueil au siège de l'AOM tous les jours ouvrables de **10h00 à 12h00** et pour la finalisation de votre dossier «amiante», c'est sur rendez-vous le jeudi matin.

Vos camarades peuvent vous venir en aide dans divers domaines

Par suite de problèmes liés à Orange nous avons dû reprendre l'installation pour pouvoir avoir Internet et ceci nous a conduit à changer les adresses mails, en effet les adresses en

« @orange.fr » ne seront plus activées dans quelques semaines. les nouvelles adresses à prendre en compte, et donc à modifier dans vos carnets d'adresses sont les suivantes :

Pour l'AOM

Pour OMV Brest

aom-nord-finistere@outlook.fr

omv.brest29@gmail.com

L'ÉQUIPE DU BIA



Jean-Paul, responsable, et Émile, graphiste du BIA, vous remercient pour vos envois qui leur facilitent le travail et montrent que ce journal est le vôtre. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles et tous ceux qui vous sont chers, de passer un Joyeux

Noël, et une Bonne et Heureuse Année 2026, que celle-ci soit remplie de bonheur et que toutes et tous aient une bonne santé.

Amicalement»

Jean-Paul et Émile

BUREAU NATIONAL DE LA FNOM

C'est avec un grand honneur et une profonde fierté que je vous annonce ma récente élection au bureau de la FNOM.

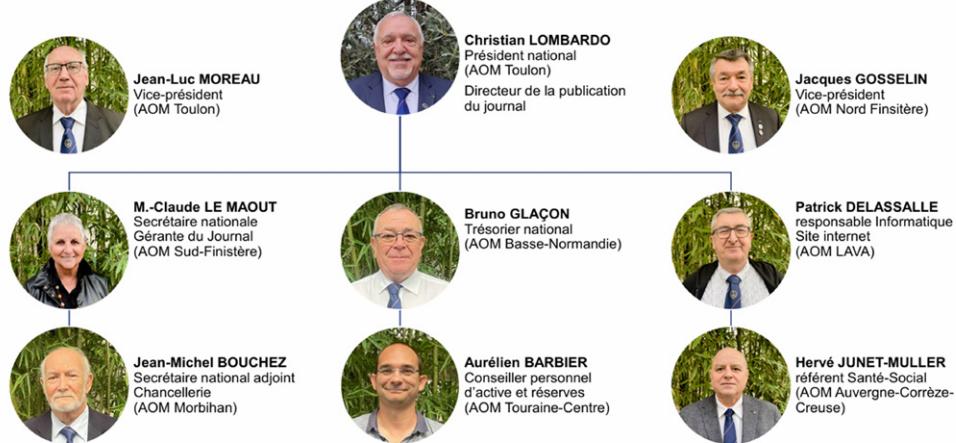
Cette élection s'est tenue le 4 octobre 2025 à Rochefort au cours du conseil d'administration décentralisé des Présidents des Associations.

Depuis le 14 octobre 2025, j'ai officiellement pris mes fonctions en tant que Vice-Président de la FNOM.

Cette nomination représente pour moi une responsabilité importante et un engagement renouvelé envers les Officiers mariniers et leurs familles.

Je mesure pleinement la confiance qui m'a été accordée par mes pairs lors de ce scrutin. Dans le cadre de ces nouvelles fonctions, je m'engage à œuvrer activement pour la défense des intérêts des officiers mariniers et à contribuer aux orientations stratégiques de la Fédération. Je reste à votre écoute et disponible pour échanger sur les enjeux qui nous concernent. Cette élection marque le début d'une collaboration étroite avec l'ensemble des membres du bureau, au service de notre communauté et de ses valeurs.

Jacques Gosselin



Le samedi 22 novembre, les présidents et représentants délégués des sections du Nord Finistère se sont retrouvés tôt le matin au centre Marcel Pagnol de Guilers, bien accueillis par le président Hervé Corduan et les membres de la section guilérienne.

En dépit d'un climat automnal, le plaisir de se retrouver a réchauffé les cœurs des participants.

Le président, Denis Le Page, a déclaré l'assemblée générale ouverte. Après un moment de recueillement, il a donné la parole à Hervé Corduan, président de la section-hôte de GUILERS-BOHARS.

Nous avons ensuite eu lecture du rapport d'activité par le secrétaire Dominique Lamotte, puis une présentation des finances par la trésorière Isabelle Taloc, ainsi que le résultat du contrôle des comptes, Quitus à été voté à l'unanimité.



Intervention de Isabelle Taloc
Trésorière de l'AOM 29 N



Le président AOM 29 N Denis le Page, son adjoint Jacques Gosselin, également vice-président de la FNOM, le président de Guilers Bohars Hervé Corduan, le secrétaire de l'AOM 29 N Dominique Lamotte

Les autres thèmes abordés relatifs aux adhésions et effectifs ont été commentés par Patrick Brassat, responsable du fichier adhérents, Jean Radziszewski, adjoint aux maladies professionnelles, a donné les explications sur les suivis des dossiers anxiété amiante et nous a fait le point sur les résultats obtenus à ce jour.

Vote du tiers sortant du conseil d'administration de l'AOM29N:



intervention de Jean Radziszewski pour maladies professionnelles

Les membres sortants, Denis Le Page, Dominique Lamotte et Roger Rolland sont réélus à l'unanimité. Jean Pierre Voeux, nouveau candidat est également élu à l'unanimité.



Présentation des activités de la fédération. Jacques Gosselin, vice-président de la FNOM, nouvellement élu au bureau national nous a fait une présentation détaillée de la fédération, budget, effectifs, combats menés pour les adhérents.

Après une courte pause, le président Denis Le Page a présenté nos invités.

Monsieur le maire de Bohars, Armel Gourvil, s'est adressé à l'assemblée pour dire son attachement à nos valeurs et ses encouragements à continuer notre travail de militant.

Ensuite, le sénateur Philippe Paul, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées nous a présenté la situation budgétaire : les évolutions de matériel, des satisfactions mais aussi des problèmes rencontrés.

Cet échange a été particulièrement apprécié car sans langue de bois et tous les participants ont compris la situation difficile due à l'actualité et aux changements de modèles de la société.



Les présidents des sections du Nord Finistère et les invités

Monsieur le député Didier Le Gac et madame Véronique Bourbigot se sont excusés de ne pouvoir être des nôtres.

Denis Le Page, président de l'AOM29N, a tenu à présenter la communication du Pôle retraités du 17 avril 2025 concernant les sujets suivants :

- arrêt de l'indexation des pensions sur l'inflation
- perte de pouvoir d'achat due à l'augmentation de la CSG en 2018
- rappel que l'abattement de 10% des retraités n'est en aucun cas une niche fiscale et n'a rien à voir avec la déduction fiscale des actifs ;



Échanges de cadeaux avec les élus présents: le sénateur Philippe Paul et le maire de Bohars Armel Gourvil

Ceux qui prétendent le contraire devraient retourner à leurs études et reviser leurs copies.



Une salle bien remplie pour un excellent repas et une très bonne ambiance

CSG SUR LES RETRAITES : ce qui changera au 1er janvier 2026

Apartir du 1er janvier 2026, les retraités pourraient bénéficier d'une exonération ou d'un taux réduit de CSG (Contribution Sociale Généralisée) si leurs revenus ne dépassent pas certains plafonds.

Le barème applicable tiendra compte de l'évolution des prix constatée en 2024.

Rappel : la CSG sur les pensions

Comme les salaires, les pensions de retraite qu'elles soient de base ou complémentaires (Agirc-Arrco notamment) sont soumises à la CSG.

Celle-ci est directement prélevée par les caisses de retraite sur le montant brut, avant versement de la pension nette au bénéficiaire.

Les retraités aux revenus modestes peuvent être totalement exonérés de CSG. Pour les autres, le taux appliqué dépend du revenu fiscal de référence (RFR) du foyer. Trois taux existent :

- **3,8 %** : taux réduit
- **6,6 %** : taux médian
- **8,3 %** : taux normal
-

Revalorisation annuelle des seuils

Chaque année, les seuils de RFR sont ajustés en fonction de l'inflation moyenne de l'avant-dernière année.

Pour 2026, c'est donc la hausse des prix de 2024 qui sert de référence. Selon l'Insee, cette inflation s'est établie à 2 %, ce qui entraîne une revalorisation équivalente des tranches de revenus

Barème prévisionnel 2026

Ci-après les seuils estimés pour 2026, calculés à partir des données de Droit-Finances. Pour savoir quel taux vous concerne, il faut consulter votre avis d'imposition 2025, qui indique votre RFR 2024.

Une démarche automatique

Les retraités n'ont aucune formalité à accomplir : les caisses de retraite ajusteront automatiquement le taux de CSG à partir des données transmises par l'administration fiscale.

Même en cas de changement de tranche, une hausse du taux n'est pas systématique : il faut que le nouveau seuil soit dépassé deux années consécutives pour que le taux supérieur s'applique.

Nombre de parts fiscales	Taux de CSG 2026 sur la retraite selon le RFR 2024			
	0 %	3,8 %	6,6 %	8,3 %
1 part	Jusqu'à 13 073 €	12 818 à 17 089 €	17 090 € à 26 523 €	26 524 € et plus
1,5 part	Jusqu'à 16 564 €	16 565 à 21 653 €	21 654 € à 33 603 €	33 604 € et plus
2 parts	Jusqu'à 20 054 €	20 055 à 26 216 €	26 217 € à 40 683 €	40 684 € et plus
2,5 parts	Jusqu'à 23 545 €	23 546 à 30 780 €	30 781 € à 47 763 €	47 764 € et plus
3 parts	Jusqu'à 27 035 €	27 036 à 35 343 €	34 344 € à 54 842 €	54 843 € et plus
Demi-part en plus	+ 3 490 €	+ 4 563 €	+ 6 755 €	+ 7 079 €

BIENTÔT LA FIN DU PERMIS DE CONDUIRE À VIE

Source Service Public

Réforme du permis de conduire : les changements à venir

Les dispositions pour les jeunes conducteurs

L'Union européenne instaure une **période probatoire d'au moins deux ans** pour tous les conducteurs débutants. Ce délai est déjà appliqué en France.

Cela implique **des règles plus strictes et des sanctions plus sévères** en cas de conduite sous l'empire de l'alcool, d'absence de siège enfant et en cas de non-port de la ceinture.

Le retrait du permis de conduire

Les décisions concernant un retrait, une suspension ou une restriction de permis seront désormais **transmises au pays de l'Union qui a délivré le permis**. L'objectif est d'appliquer des sanctions transfrontières.

La durée de validité du permis

L'un des changements majeurs est la durée de validité du permis de conduire qui sera de **15 ans maximum** pour les conducteurs de **motos et/ou de voitures**.

De plus, les États membres auront la possibilité de diminuer la durée de validité du permis de conduire pour les **personnes ayant plus de 65 ans**.

À noter

Le délai de validité pourra être ramené à 10 ans dans les États membres où le permis sert également de justificatif d'identité, ce qui est le cas en France.

Examens médicaux et validité du permis

Une visite médicale devra obligatoirement être effectuée **avant la délivrance** et pour **le renouvellement du permis**. Ces visites incluront notamment des examens ophtalmologiques et cardiovasculaires.

Les personnes de plus de 65 ans pourront devoir passer des visites médicales ou suivre des **cours de remise à niveau plus fréquemment**.

À noter

Les pays de l'Union pourront choisir de mettre en place des formulaires d'auto-évaluation à la place des visites médicales. Le communiqué de presse du Parlement européen publié le 21 octobre 2025 indique que «d'autres systèmes d'évaluation conçus au niveau national» peuvent aussi remplacer la visite médicale.

Réforme du permis de conduire : quelle application en France ?

Les États membres, dont la France, disposent d'un délai de 3 ans pour transposer ces nouvelles mesures dans leur législation nationale, ainsi que d'une année supplémentaire pour prévoir les modalités de mise en œuvre des dispositions.



VOYAGER À L'ÉTRANGER : votre carte Gold vous couvre-t-elle vraiment ?

«Source Service public

A l'heure où les départs à l'étranger se multiplient, une question revient souvent : faut-il souscrire une assurance voyage en agence, ou la carte bancaire suffit-elle ?

Si vous possédez une carte Gold (**Visa Premier ou Gold Mastercard**), la réponse est souvent plus simple qu'on ne le pense.

Une assurance incluse... à condition de payer avec la carte

Les cartes Gold intègrent des garanties d'assurance et d'assistance voyage, activées automatiquement lorsque le voyage est réglé avec la carte. Cela concerne aussi bien les billets d'avion que les séjours ou les locations de voiture.

Parmi les garanties les plus courantes :

- **Frais médicaux à l'étranger (jusqu'à 155 000 € selon les cartes)**
- Rapatriement sanitaire
- Assistance juridique
- Annulation ou interruption de voyage
- Perte ou vol de bagages
- Assurance pour location de voiture

Qui est couvert ?

La couverture s'étend généralement au titulaire de la carte, à son conjoint ou concubin, et à ses enfants de moins de 25 ans fiscalement à charge, même s'ils voyagent séparément.

Faut-il une assurance en agence ?

Non, sauf cas particulier. L'assurance incluse avec la carte Gold suffit pour la majorité des voyages. Toutefois, une agence peut proposer :

- **Une assurance complémentaire** (ex. annulation sans motif, couverture renforcée)
- **Une attestation spécifique exigée pour certains visas** (ex. Chine, Russie)
- **Une assistance personnalisée pour les séjours longs ou les destinations à risque**

Conseils pratiques

- Demandez votre attestation d'assurance en ligne avant le départ (utile pour les formalités).
- Vérifiez les plafonds et exclusions dans les conditions générales de votre carte.
- Conservez les justificatifs de paiement (billetts, factures) réglés avec la carte.

En résumé

: Pour un voyage classique, votre carte Gold est souvent suffisante et efficace. L'assurance en agence reste une option, mais pas une obligation.

Un bon réflexe :

Payer avec la carte, vérifier les garanties, et partir l'esprit tranquille.



FIN DES MISES À JOUR WINDOWS 10 : ce qu'il faut savoir

Rédaction AOM 29 N

Depuis le **du 14 octobre 2025**, les ordinateurs qui fonctionnent avec **Windows 10** ne reçoivent plus de mises à jour de sécurité. Cela signifie qu'ils sont **plus exposés aux virus et aux piratages**. C'est une information importante, car un grand nombre d'ordinateurs sont encore sous Windows 10.



Windows 11

Pourquoi est-ce un problème ?

- Les **failles de sécurité** ne sont plus corrigées.
- Les **pirates informatiques** peuvent plus facilement s'introduire dans les ordinateurs.
- Certains logiciels risquent de ne plus fonctionner correctement avec le temps.

Quelles sont les solutions ?

1. Passer à Windows 11 (si l'ordinateur le permet)

- Certains ordinateurs peuvent être mis à jour **gratuitement** vers Windows 11.
- Pour cela, il faut que l'ordinateur soit **relativement récent** (moins de 5 ans environ).
- La mise à jour **ne se fait pas automatiquement** : il faut aller dans **Paramètres > Windows Update** et cliquer sur «*Mettre à niveau vers Windows 11*».

2. Prolonger la sécurité de Windows 10

- Microsoft propose un système appelé **ESU** (mise à jour de sécurité étendue).
- Cela permet de **continuer à recevoir les protections** pendant 1 à 3 ans.
- Le coût est raisonnable : environ **30 € par an pour un particulier, 52 € pour une association**.
- Ce service sera disponible à partir **d'octobre 2025**.

3. Contacter un professionnel si l'ordinateur est trop ancien

- Si votre ordinateur ne peut pas passer à Windows 11, **ne vous inquiétez pas**.
- Un informaticien pourra vous conseiller : mise à jour, remplacement ou installation d'un système plus léger.
- Il pourra aussi vous aider à **sécuriser votre appareil**.

Que faire concrètement ?

- **Vérifiez votre ordinateur** : est-il compatible avec Windows 11 ?
- Si ce n'est pas le cas, **prévoir l'inscription au programme ESU** ou demander conseil à un professionnel.
- Pour les ordinateurs très anciens, penser à les remplacer ou à les faire réviser.

Tableau récapitulatif

Situation	Action recommandée
PC compatible	Mise à jour possible via Windows Update (action manuelle)
PC non compatible	Rester sur Windows 10 avec ESU , ou demander un conseil

Comment vérifier son ordinateur en 3 étapes ?

Étape 1 : Ouvrir les paramètres

1. Cliquez sur le menu **Démarrer** (logo Windows en bas à gauche).
2. Sélectionnez **Paramètres** (icône en forme de roue dentée).

«Suite article fin des mises à jour windows 10 : ce qu'il faut savoir»

3. Allez dans **Mise à jour et sécurité > Windows Update**.

Si l'ordinateur est compatible, un message s'affiche :

«Ce PC peut exécuter Windows 11. Cliquez ici pour effectuer la mise à niveau.»

Étape 2 : Utiliser l'outil de vérification officiel

1. Ouvrez votre navigateur (Google Chrome, Edge...).
2. Tapez : **«PC Health Check Microsoft»**.
3. Téléchargez l'outil depuis le site officiel.
4. Lancez-le : il vous dira clairement si votre ordinateur peut ou non passer à Windows 11.

Étape 3 : Si l'ordinateur n'est pas compatible

Pas de panique ! Deux solutions simples :

- **Activer les mises à jour de sécurité étendues (ESU)** (disponible depuis octobre 2025).
- **Contacter un informaticien près de chez vous** pour vous conseiller ou vous aider.

Besoin d'aide ?

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire ces vérifications vous-même, **contactez un informaticien près de chez vous**.

Il pourra :

- Vérifier la compatibilité de votre appareil.
- Vous conseiller sur les mises à jour ou les alternatives.
- Vous aider à sécuriser votre ordinateur.

Astuce

Pensez à demander un devis ou à vous renseigner auprès de votre mairie.

Certaines communes proposent des **permanences numériques** ou des **ateliers gratuits**.

FRAIS BANCAIRES LORS D'UNE SUCCESSION : les règles évoluent

Publié le 21 août 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un décret publié au Journal officiel du 14 août 2025 fixe un plafond concernant les frais qu'une banque peut vous réclamer lors de la clôture du compte d'un défunt.

Des cas de gratuité sont par ailleurs instaurés. Ces nouvelles règles entrent en vigueur le 13 novembre 2025.

À la suite du décès d'un de leurs clients, et donc lors de l'ouverture de sa succession, les banques doivent effectuer diverses démarches : entre autres, un inventaire des fonds, l'établissement d'échanges avec le notaire et le transfert de l'argent aux héritiers.

Ces opérations sont généralement facturées par les banques sous la dénomination « frais bancaires de succession ». Actuellement, ceux-ci sont fixés librement par chaque établissement bancaire ; leur montant est donc très variable d'une banque à l'autre.



À compter du 13 novembre 2025, ces frais seront plafonnés à 1 % du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne du défunt ; et **ils ne pourront pas excéder, quoi qu'il en soit, 850 €**.

Ce montant sera revalorisé au 1er janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation (hors tabac), calculée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

«Suite article FRAIS BANCAIRES LORS D'UNE SUCCESSION»

Rappel

Les comptes bancaires ouverts au seul nom du défunt (compte courant, livret A, livret d'épargne populaire, etc.) sont clôturés une fois la succession réglée.

En tant qu'héritier d'une personne, vous pouvez demander un accès au [fichier national des comptes bancaires et assimilés \(Ficoba\)](#) afin d'être certain d'avoir averti toutes les banques dans lesquelles le défunt possédait un compte.

Quels sont les cas de gratuité ?

À compter du 13 novembre 2025, les frais bancaires de succession seront totalement supprimés dans les 3 situations suivantes :

- lorsque les comptes et produits d'épargne en question étaient détenus par une personne mineure ;
- lorsque le solde total des comptes et produits d'épargne du défunt est inférieur à 5 910 € (ce montant sera révisé tous les ans, en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac) ;
- lorsque les héritiers présentent à la banque [un acte de notoriété ou une attestation signée par l'ensemble d'entre eux](#), et que les opérations liées à la succession ne témoignent pas d'une complexité manifeste.

Concernant ce dernier point, le décret publié au Journal officiel du 14 août 2025 précise qu'une succession présente une complexité manifeste lorsque :

- le défunt n'a aucun héritier en ligne directe (conjoint, enfant, petit-enfant, père, mère, frère ou sœur ou un descendant de ces derniers, etc.);
- un contrat de crédit immobilier souscrit par le défunt est en cours au sein de l'établissement bancaire ;
- un ou plusieurs comptes à clôturer détenus par

le défunt au sein de l'établissement bancaire sont de nature professionnelle ;

- une ou des sûretés sont présentes sur un ou plusieurs des comptes ou produits d'épargne à clôturer détenus par le défunt au sein de l'établissement bancaire (par exemple si le dispositif de nantissement a été mis en place sur un des comptes – dans le cadre d'une dette, ce mécanisme permet au débiteur de continuer à utiliser son compte et à faire des dépôts et des retraits, et au créiteur de se faire payer directement sur le compte nanti en cas de défaillance du débiteur, sans avoir à engager une procédure judiciaire) ;
- les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité (par exemple, le domicile fiscal ou le lieu d'habitation habituel du défunt ou de l'un des héritiers est localisé à l'étranger, ou l'application totale ou partielle d'une loi étrangère est nécessaire pour les besoins du règlement de la succession).

À noter

Ces nouvelles règles relatives aux frais bancaires de succession concernent notamment les comptes et produits d'épargne suivants : les comptes de dépôt, les comptes sur livret, le livret A, le livret d'épargne populaire, le livret de développement durable et solidaire, le livret jeune ou le plan d'épargne populaire.

En revanche, les dispositions entrant en vigueur le 13 novembre 2025 ne concernent pas le plan d'épargne avenir climat ou le compte PME innovation, entre autres.

Pour ces produits, les établissements bancaires pourront donc encore appliquer les frais de succession de leur choix, sans avoir à respecter les limites mises en place à compter du 13 novembre 2025.

AIDANTS FAMILIAUX

«Un droit encore trop méconnu : jusqu'à 1 477 € par mois sans condition de revenus»

En France, près de 9,3 millions de personnes accompagnent au quotidien un proche dépendant, malade ou en situation de handicap. Courses, soins, démarches administratives...

Ces gestes, souvent spontanés, s'inscrivent dans une réalité exigeante, émotionnellement et financièrement. Pourtant, l'État reconnaît cette implication et propose des aides substantielles — sans condition de ressources. Trop peu d'aidants en ont connaissance.

Des aides financières significatives

Trois dispositifs principaux permettent aux aidants de bénéficier d'un soutien financier :

L'AJPA: pour ceux qui suspendent leur activité

L'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) est versée par la CAF ou la MSA aux personnes qui interrompent temporairement leur travail pour s'occuper d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap (taux $\geq 80\%$). Salariés, indépendants ou fonctionnaires peuvent en bénéficier.

- **Montant** : 65,80 € par jour (ou 32,90 € pour une demi-journée)
- **Plafond mensuel** : 1 447,60 €
- **Durée maximale** : 66 jours par proche aidé, jusqu'à 264 jours sur l'ensemble de la carrière

Aucun plafond de revenus n'est exigé.

L'AJAP : pour accompagner un proche en fin de vie

L'Allocation Journalière d'Accompagnement d'une Personne en fin de vie (AJAP) complète le congé de solidarité familiale.

- **Montant** : 64,41 € par jour (ou 32,21 € en cas d'activité partielle)
- **Durée** : jusqu'à 21 jours (ou 42 jours en temps partiel)
- **Plafond** : 1 352,61 € maximum

Une attestation médicale est requise pour justifier l'état de fin de vie.

La PCH : pour le dédommagement de l'aide quotidienne

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)



permet de rémunérer un aidant familial selon son implication :

- **Si l'aidant travaille** : jusqu'à 1 231,15 €/mois (4,78 €/h)
- **Si l'aidant ne travaille pas** : jusqu'à 1 477,38 €/mois (7,16 €/h)

Là encore, aucun critère de ressources n'est appliqué.

Qui peut être reconnu comme aidant ?

La définition est large : conjoint, partenaire de PACS, parent, allié jusqu'au 4e degré, ou toute personne entretenant un lien stable avec le proche aidé. Il suffit d'apporter une aide régulière, non rémunérée, qu'elle soit physique, morale ou logistique.

Les démarches de reconnaissance passent par la MDPH, la CAF ou les caisses de retraite, selon la situation du proche.

Des dispositifs complémentaires à ne pas négliger

- **Crédit d'impôt de 50 %** pour les services à domicile ou de répit
- **Aide au répit** via l'APA pour financer des solutions temporaires (hébergement, accueil de jour)
- **Congé proche aidant** avec maintien de certains droits
- **Don de jours de repos entre collègues**
- **Aides ponctuelles** des caisses de retraite (vacances, déplacements)
- **Assurance vieillesse des aidants (AVA)** : validation de trimestres de retraite

Conseils pratiques pour faire valoir ses droits

- Conservez tous les justificatifs : plannings, factures, attestations, échanges médicaux

«Suite article AIDANTS FAMILIAUX»

- Certaines aides peuvent être versées rétroactivement
- Adressez-vous à la CAF, la MDPH ou votre caisse de retraite
- Sollicitez un assistant social ou une maison de l'autonomie pour éviter les erreurs de cumul

À retenir : Être aidant, c'est souvent un engagement invisible. Mais des droits existent et ils peuvent alléger considérablement la charge. Informez-vous, faites valoir vos droits, et n'hésitez pas à vous faire accompagner dans vos démarches.

Aidant et emploi : vers une meilleure conciliation

Télétravail, temps partiel, congés spécifiques... Les entreprises commencent à intégrer la réalité des aidants. Mais l'information reste insuffisante : près de 5 millions de personnes ne font valoir aucun de leurs droits.

Tableau récapitulatif des principales aides (2025)

AIDE	MONTANT MAXIMAL	CONDITION DE REVENUS	ORGANISME
AJPA	1 447,60 €/mois	Non	CAF / MSA
AJAP	1 352,61 €	Non	CAF / MSA
PCH (dédommagement)	1 477,38 €/mois	Non	Département / MDPH
Crédit d'impôt aide à domicile	50 % des sommes engagées	Non	Impôts
Aide au répit (APA)	Variable	Non	Département

QUELLES CONSÉQUENCES SI L'ADRESSE POSTALE INDIQUÉE SUR VOTRE CARTE GRISE N'EST PAS CORRECTE ?

Publié le 07 novembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lorsque vous déménagez, vous avez un mois pour modifier l'adresse présente sur la carte grise de votre véhicule, sous peine d'amende. L'adresse indiquée sur ce document permet notamment à un constructeur automobile de vous contacter si votre véhicule présente un risque pour votre sécurité et celle des autres. La Sécurité routière vient de lancer une campagne d'information pour vous inviter à vérifier l'exactitude des informations présentes sur la carte grise de votre véhicule.

Lorsque les constructeurs automobiles doivent alerter tous les propriétaires d'un véhicule présentant un risque de sécurité, ils s'appuient notamment sur les adresses enregistrées dans le système d'immatriculation des véhicules ; ce fichier sert à la gestion des certificats d'immatriculation (documents aussi dénommés « cartes grises »).



Cette procédure a notamment été mise en œuvre lors des récentes campagnes de rappel de véhicules équipés d'airbags Takata potentiellement défectueux. Certaines personnes, propriétaires d'un véhicule concerné par ce rappel, n'avaient pu être prévenues directement par courrier car les constructeurs automobiles n'avaient pas connaissance de leur dernière adresse en date..

À savoir

Lorsque vous déménagez, vous devez impérativement procéder au changement de l'adresse indiquée sur la carte grise de votre véhicule, dans un délai d'un mois. Si la déclaration de changement de domicile n'est pas effectuée dans les temps, vous encourez une amende forfaitaire de 135 €.

La Délégation à la sécurité routière vient de lancer une campagne d'information pour inviter tous les propriétaires d'un véhicule à vérifier l'exactitude des informations indiquées sur leur carte grise et à effectuer, si nécessaire, une mise à jour de l'adresse postale qui y est indiquée. Si celle-ci comporte une simple faute d'orthographe ou une erreur dans le nom de la voie, cela peut suffire à empêcher la bonne réception des courriers qui vous sont envoyés.

À noter

Si l'adresse présente sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule est inexacte, il est possible que vous ne receviez pas les avis de contravention qui vous sont adressés ; cela entraîne alors une majoration des amendes faute de paiement dans les délais. In fine, le Trésor public peut engager une procédure amiable ou judiciaire pour obtenir le règlement des sommes dues.

Comment mettre à jour l'adresse indiquée sur la carte grise de votre véhicule ?

Pour effectuer la mise à jour de l'adresse présente sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule, vous devez vous rendre sur le site ants.gouv.fr. Vous devez ensuite dans l'ordre :

- vous connecter à votre espace personnel (via un compte ANTS, France Connect ou l'application France Identité) ;
- cliquer sur « immatriculation », puis sélectionner l'option « changer l'adresse de votre carte grise » ;

CARTE VITALE DÉMATÉRIALISÉE : désormais disponible pour tous les assurés

Rédaction AOM 29 N

Depuis le **18 novembre 2025**, l'Assurance maladie franchit une nouvelle étape dans la modernisation du système de santé : la carte Vitale dématérialisée est désormais acces-

- renseigner les informations demandées (le numéro d'immatriculation du véhicule, votre nouvelle adresse complète avec les compléments éventuels comme l'étage de votre domicile) et préciser si vous êtes en possession de la carte grise (si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer une demande de duplicata) ;
- valider la démarche (vous devez vérifier les informations saisies dans le récapitulatif de la démarche).

Seul le titulaire du certificat d'immatriculation est habilité à effectuer la demande de modification d'adresse. Cette démarche est **gratuite sauf** :

- s'il s'agit du 4e changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule (dans ce cas, vous devez débourser 2,76 € pour la démarche) ;
- si vous avez une ancienne plaque d'immatriculation, au format « 123 AB 01 » (dans ce cas, vous devez débourser 2,76 € pour la démarche).

À noter

Si vous n'avez pas l'équipement informatique nécessaire et/ou si vous avez des difficultés avec internet, des « points numériques » (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures.

Vous pouvez y accomplir la démarche. Vous pouvez aussi y être aidé par des médiateurs numériques si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet.

Vous pouvez aussi être accompagné dans votre démarche par une maison France Services.

sible à l'ensemble des assurés sociaux, directement sur leur smartphone.

Une carte Vitale numérique, toujours à portée de main

« Suite article CARTE VITALE DÉMATÉRIALISÉE »

Gratuite et disponible sur iOS et Android, l'application « Carte Vitale » permet de présenter ses droits à l'Assurance maladie en version numérique.

Elle fonctionne comme la carte physique : chez le médecin, en pharmacie ou lors de tout acte nécessitant une identification.

En plus, elle offre de nouveaux services :

- suivi en temps réel des droits et dépenses de santé,
- connexion à Mon Espace Santé,
- accès futur au tiers payant avec la complémentaire santé.

Comment l'activer ?

Deux procédures sont possibles :

- **Avec France Identité** : l'identification est immédiate grâce à l'application officielle qui regroupe carte d'identité et permis de conduire numériques.
- **Sans France Identité** : il faut fournir une vidéo d'un document d'identité et une de son visage. Un opérateur humain vérifie ensuite les éléments pour valider l'activation.

Dans les deux cas, le numéro de Sécurité sociale est demandé.

Un déploiement progressif

La carte Vitale dématérialisée était déjà disponible depuis le 18 mars 2025 pour les utilisateurs de France Identité.

Depuis juin, une version sans France Identité avait été testée dans plusieurs départements.

Le succès de cette expérimentation a permis la généralisation à l'ensemble du territoire.

Et la carte physique ?

La carte dématérialisée vient en complément de la carte traditionnelle.



Tous les professionnels de santé ne disposent pas encore des lecteurs nécessaires (QR code ou NFC). L'Assurance maladie accompagne les soignants dans cette transition, qui se fera progressivement.

En résumé

La carte Vitale dématérialisée, c'est :

- une carte toujours disponible sur son smartphone,
- des droits automatiquement mis à jour,
- une utilisation simple et sécurisée,
- un pas de plus vers la digitalisation du système de santé.

Les échos des sections

CHÂTEAULIN

« Repas de la section »

Des adhérents et adhérentes courageux de la section de CHATEAULIN / PLOMODIERN et alentours ont affronté les burrasques de vent et de la pluie pour se retrouver sur le site du Vieux Bourg à Châteaulin le vendredi 31 Octobre à midi où un repas leur était servi dans une salle de restaurant panoramique .

La gentillesse, la compétence du personnel et la qualité des plats proposés ont contribués à la convivialité.

Le prochain repas se tiendra à l'issue de l'assemblée générale de la section en Février 2026

Le Gall Alain Noel / Président

BREST

«Repas au cercle des armées de Brest»

Le dimanche 19 octobre la section des officiers mariniers et veuves de Brest a organisé un repas au cercle des armées de Brest.

Denis Le Page Président de la section a remercié la cinquantaine d'adhérents et sympathisants pour leur participation à ce repas qui a permis de se retrouver dans une excellente ambiance.

Rendez-vous est pris pour l'assemblée générale qui aura lieu le 11 janvier 2026.

Joseph Kapez
Responsables Loisirs OMV
Brest



L'HÔPITAL-CAMFROUT

«Prise de commandement - mercredi 25 juin 2025»

Un sympathisant des officiers mariniers de l'hôpital-Camfrout à l'honneur.

Le lieutenant de vaisseau Maximillien Laborrie prend le commandement de l'équipage B du BSM (Bâtiment de Soutien Mobile) RHÔNE.

Bon vent et bonne mer à toi et à ton équipage.



De gauche à droite : Le lieutenant de vaisseau Maximilien Laborrie, le contre-amiral Guillaume Arnoux (Photo Marine Nationale)

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Forums des associations»

Le 30 août à Plougonvelin, puis le 6 septembre à Plouzané et à Locmaria-Plouzané, notre section était présente aux forums des associations de ces trois communes.

Ces rendez-vous incontournables de la rentrée ont permis d'aller à la rencontre des habitants, d'échanger, de faire connaître notre association et de recueillir de nouvelles adhésions.

De gauche à droite :

Gwenaël Kerdraon (trésorier)

Mme Edwige Leisen (adjointe de Mme Grouzelle)

Mme Jeanine Grouzelle (représentante des veuves)



De gauche à droite : Bernard Doucet, Serge Péton, Georges Léon, Bernard Cariou



De gauche à droite :
Serge GISCOS (Président de la section)
Edwige Leisen (adjointe de Mme Grouzelle).

Des flyers ont été distribués, des contacts établis, et le QR code mis en place a été salué pour sa praticité. La visibilité renforcée du stand a également été remarquée. Si certains engagements restent à confirmer, les retours positifs valident les efforts de communication déployés.

«Assemblée Générale des Plongeurs Démineurs : une rencontre nationale sous le signe de la convivialité»

Le samedi 28 juin 2025 à 10h00, l'Amicale des Plongeurs Démineurs a tenu son Assemblée Générale Nationale à l'hôtel Le Cercle, situé 13 place de la République à Cherbourg, anciennement Cercle naval. Cette réunion a rassemblé de nombreux membres venus des trois sections régionales — Méditerranée, Atlantique et Manche — pour débattre des sujets liés à la vie associative et à la spécialité.

Parmi les participants figuraient Henri Pairel, porte-drapeau, et Jean-François Bouhier, tous deux membres actifs de l'Association des Officiers

Mariniers du Finistère Nord, section de Plouzané. Leur présence témoigne du lien étroit entre les différentes structures de la communauté militaire marine.

À l'issue des échanges, un apéritif dinatoire a permis aux anciens et nouveaux plongeurs de partager anecdotes et souvenirs dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi fut consacré à la visite du groupement de plongeurs démineurs de la Manche, avec une présentation des équipements modernes de plongée et de déminage.

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Suite article Assemblée Générale des Plongeurs Démineurs»

Fondée en 1984, l'Amicale regroupe aujourd'hui près de 300 membres.

Depuis la création de la spécialité en 1955, environ 1600 plongeurs démineurs ont été brevetés à l'école de Saint-Mandrier.

L'amicale fonctionne avec une présidence nationale tournante tous les deux ans, et ses membres sont souvent également affiliés à la FNOM.

De gauche à droite : Jean-Michel Bollut, Julien Rogerie, Jean-François Bouhier, Henri Pairel.



«Repas d'automne convivial»

La section des officiers mariniers de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin a organisé, le 3 octobre dernier, son traditionnel repas d'automne. Pas moins de 117 convives ont répondu présents à cette chaleureuse invitation, confirmant une fois encore le succès de cet événement.

Au menu, un couscous généreusement servi, qui a ravi les papilles de tous les participants. L'ambiance, conviviale et festive a fait honneur à l'esprit de camaraderie qui caractérise la section.



De gauche à droite : Jean-Paul Thomas, l'heureux gagnant du panier garni, Serge Gicos, président, Pascal Drevillon, organisateur du jeu, André Calmettes, vice-président

Pendant l'apéritif, un jeu orchestré par Pascal invitait les participants à deviner la longueur du bout sur lequel étaient réalisés les nœuds. C'est Jean-Paul Thomas qui a remporté le panier garni.

En fin de repas, certains n'ont pas résisté à l'appel de la piste de danse grâce à nos DJ, Bruno et Georges, avec une sélection musicale entraînante, prolongeant la soirée dans la bonne humeur.



PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Une soirée festive réussie»

Le jeudi 20 novembre 2025 restera dans les mémoires des adhérents de notre association. Le centre social du Bourg de Plouzané a accueilli une soirée placée sous le signe de la convivialité et de la cohésion.

Dès les premières minutes, l'ambiance était palpable : sourires, échanges et bonne humeur ont rythmé la rencontre.

Un immense hommage a été rendu à l'organisation de cette soirée, autour du Beaujolais, unanimement saluée comme un véritable succès. Notre président, **Serge Giscos**, a joué un rôle central dans cette réussite, notamment en confectionnant avec passion l'ensemble des gâteaux qui ont régale les participants.

À ses côtés, les bénévoles ont assuré la mise en place et le bon déroulement de l'événement, démontrant une fois de plus l'importance de l'engagement collectif.

Chacun est reparti avec « la banane », preuve que cette soirée a su toucher les cœurs et renforcer les liens entre adhérents.



Un moment fort a également marqué la soirée : la photo des membres présents ayant effectué un ou plusieurs passages à l'**École des Fourriers de Rochefort-sur-Mer**. Si quelques absents n'ont pu se joindre à nous, cette image restera un témoignage précieux de notre histoire commune et de la richesse de nos parcours.

Cette soirée festive illustre parfaitement l'esprit de notre association : partage, solidarité et joie de vivre.



- 1) RIOU Emile (SECRE)
- 2) BURES Dominique (COMMI)
- 3) TOUDIC Gilbert (CUISI)
- 4) PETON Serge (SECRE)
- 5) GALAIS Jean-Claude (SECRE)
- 6) BORGNE Michel (CUISI)
- 7) GISCO Serge (CUISI)
- 8) DAMOISEAUX Gilles (FOURR)
- 9) BUREL Jean-Yves (FOURR)
- 10) MOUELO Laurent (MOTEL)
- 11) GLEIZES Brigitte (FOURF)
- 12) CROLAIS Didier (SECRE)
- 13) CARIOU Bernard (SECRE)
- 14) KERDRAON Gwenaël (FOURR)

PLOUDALMÉZEAU

«Cérémonie commémorative à la mémoire du bataillon FFI du canton de Ploudalmézeau»

Le dimanche 3 août à Treouergat avait lieu la cérémonie commémorative à la mémoire du bataillon FFI du canton de Ploudalmézeau en présence de 27 porte drapeaux dont ceux des 2 sections de la commune.

Après la levée des couleurs au clocher de l'église puis la messe, le cortège s'est dirigé vers la stèle érigée près du maquis de Kergoff où se regroupaient les résistants FFI du canton et où des

gerbes ont été déposées par les autorités présentes en leur mémoire.

Organisée en grande partie par L'UNC PLOUDALMÉZEAU/PORTSALL la section Officiers Mariniers par l'intermédiaire de son président, vice président et trésorier ont assuré les fonctions de maître de cérémonie, représentant UNC et chargé de la Sono.



«Forum des associations»

Le 5 septembre les sections de Ploudalmezeau et de Portsall étaient présentes en compagnie de L'UNC Locale au forum des associations organisé par la commune.



De gauche à droite : Jl Ami (UNC) - M Eozénou (UNC et OM)

Assis : L Martinez (UNC et OM) - P Wallner (prés.UNC) - T Prigent (prés. OM Portsall) - V Barra (prés OM Ploudal et UNC)

LESNEVEN

«Journée dans le sud Finistère»

Le samedi 20 septembre 2025, les adhérents de la section de Lesneven et communes rattachées se sont retrouvés pour une journée dans le sud Finistère. Dès le matin les participants se sont installés dans les minibus, conduits par des chauffeurs volontaires du groupe, direction Bénodet.

En matinée ils ont découvert Bénodet à bord du petit-train sous une météo mitigée mais dans une ambiance chaleureuse.

Le déjeuner au restaurant l'Ovny à l'architecture ronde et mobile s'est déroulé dans la bonne humeur. L'après-midi s'est poursuivie à bord d'une vedette pour une croisière commentée sur la rivière de l'Odet.

Tous étaient heureux de s'être retrouvés et d'avoir pu partager cette journée de découverte.



SAINT-RENAN

«La macaronade à la sétoise »

Ce dimanche 26 octobre, se sont réunis 72 convives autour d'une spécialité sétoise : « la macaronade à la sétoise ». Ce fut un très bon moment de convivialité accompagné de M. le maire Gilles Mounier.

Ce fut l'occasion de rencontrer le président de l'association des sous-mariniers du Finistère Minerve, le CF Gérard Bourland qui est le nouveau

commandant du centre de la Marine à Houilles « Commandant Millé », une bonne opportunité d'échanger avec les marins d'active.



Rendez-vous est pris pour les cérémonies du 11 novembre.



PLOUGUERNEAU

«Près de 1 000 visiteurs au forum Défense et Sécurité de Plouguerneau»

Samedi dernier, l'espace » ARMORICA » de Plouguerneau a accueilli sa 1ère édition du forum des métiers Défense et Sécurité. Une journée rythmée par les rencontres, réunissant près de 1 000 visiteurs tout au long de la journée.

Venus de la région Brestoise, Rennes, Paris, Nantes et Pau, 90 intervenants ont répondu à l'invitation du CIRFA de Brest : Marine nationale, Armée de Terre, Armée de l'Air et de l'Espace, Service de santé des armées, Gendarmerie, Douanes, Police, Service militaire volontaire, Légion étrangère et Sapeurs-pompiers.

Des échanges nourris autour de la formation et du recrutement

Les stands ont attiré un public curieux et ravi : collégiens, lycéens, étudiants et jeunes adultes venus s'informer sur les dizaines de métiers possibles.

L'un des temps forts de la journée a été la rencontre entre les élèves des écoles de la Marine et Madame la Députée de la 5ème circonscription du

Finistère, autour des thèmes de la mixité et de la formation dans les armées.

L'espace Job Dating, animé par les recruteurs du CIRFA marine de Brest, a également rencontré un franc succès. Les jeunes ont ainsi obtenu des conseils personnalisés sur leurs projets d'engagement, en fonction de leur profil.

Enfin, une conférence rassemblant des représentants des différents corps a permis de découvrir des parcours et des expériences de terrain, offrant des témoignages concrets sur la diversité des carrières.

Cette conférence s'est clôturée par la remise de récompenses à un Adhérent qui œuvre depuis plus de trente années au sein de deux associations Patriotiques, qui pour l'occasion se sont réunies pour l'événement. A saluer la présence exceptionnelle du Président et d'une délégation de l'association des Fusiliers/Commandos de Bretagne Nord et également la présence remarquée du Président des Officiers Mariniers du Finistère Nord. Un accueil salué par tous



PLOUGUERNEAU

«Suite article Forum Défense et Sécurité de Plouguerneau»

Les intervenants ont unanimement tenu à remercier Monsieur Jean-Yves Le Pors, organisateur, et l'ensemble des membres de la section des officiers mariniers de Plouguerneau, pour leur accueil chaleureux et leur soutien logistique.

Jean Yves Le Pors, président de la section des officiers mariniers de Plouguerneau

Tous se donnent rendez-vous pour la deuxième édition, en octobre 2026.

PORTSALL - LANDUNVEZ

«Repas de cohésion»

La section des officiers mariniers et veuves de Portsall-Landunvez organisait samedi 08 novembre 2025 son repas de cohésion au restaurant les Cintrés à Landunvez.

Les membres présents se sont réunis autour d'un bon repas, pour un moment de convivialité et de cohésion sous la présidence de Thierry Prigent, Président de la section.



LANNILIS TRÉGLONOU

«Repas de cohésion»

Les adhérents de la section de Lannilis Tréglonou ont répondu en nombre, ils étaient quarante sept, à l'invitation de la présidente Isabelle Taloc pour un repas à la salle aux Perles.

Ce fut un moment convivial et toutes et tous ont passé une belle journée.



PLOUGASTEL

«Assemblée générale»

L'assemblée générale s'est déroulée le samedi 8 novembre 2025.

Une cinquantaine d'adhérents étaient présents. Le principal sujet abordé a été le dossier anxiété amiante, du fait de la simplification du montage des dossiers

«Repas de fin d'année »

Comme chaque année, le repas à Avel Vor a été apprécié par les convives, soixante personnes ont dégustée le plateau de fruits de mer de Madame Quiviger, chansons, histoires et jeux ont agrémentés la journée. Avec les remerciements du président Jean-Claude HOMBROUCK

LANDIVISIAU

«Hommage au garde républicain François-Louis Bléas»

Le vendredi 19 septembre, à Landivisiau, la 137e promotion de l'école de gendarmerie de Châteaulin a rendu hommage à leur parrain le garde républicain François-Louis Bléas, né à Landivisiau le 25 juillet 1907, tué lors de la Seconde Guerre mondiale. La section des officiers mariniers de Landivisiau invitée était présente à la cérémonie.»



KERLOUAN

«Sortie commune des associations aomr29 et UNC de Kerlouan le 18 juin»

Les deux associations patriotiques de Kerlouan se sont retrouvées pour leur sortie commune. Elle s'est déroulée sous la forme d'une journée aérée sur le site sportif de Lanveur. Elle a débuté à 12h00 par un apéritif suivi d'un jambon à l'os.

L'après-midi s'est poursuivie par diverses activités (pétanque, dominos, marche) et la journée s'est terminée autour d'un buffet.

Tous les participant(e)s étaient ravi(e)s de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.



GUILERS

«Cochon grillé patriotique »

Le mardi 11 novembre 2025, la section des officiers mariniers Guilers / Bohars a organisé son traditionnel cochon grillé patriotique à l'espace Pagnol à Guilers.

Ce rendez-vous annuel a rencontré un franc succès.

Pas moins de 110 personnes sont venus à ce repas auquel se sont associés l'Association des Anciens Combattants et le Souvenir français. Ces moments sont importants dans la vie d'une association, cela renforce l'esprit de cohésion, de partage et de convivialité.



Mention spéciale à nos chefs cuisiniers Patrick et Sandrine, qui une fois de plus ont ravivé les papilles de nos convives.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

KERNIC

«Distribution de cadeaux de Noël»

Lors de la réunion le 25 novembre, il a été décidé de distribuer cinq colis pour Noël.

Le bénéfice de la journée de pétanque annuelle nous permet de faire ces cadeaux.

Cette année, nous n'avons pas eu la visite d'adhérent d'une autre section.

Cette journée ayant été un succès, nous avions décidé de nous retrouver fin août pour un repas au camping d'Odé Vras.

Les organisateurs et participants se sont retrouvés fin août



LANDIVISIAU

Ce lundi 10 novembre 2025, la Flamme de la mémoire, prélevée sur la tombe du Soldat inconnu à Paris le samedi 8 novembre, a effectué quatre étapes dans le Finistère à **Landivisiau, Pleyben, Douarnenez et Bannalec**.

Une cérémonie réunissant élus, anciens combattants, gradés, élèves et habitants était organisée à Landivisiau pour ne pas oublier les soldats morts pour la France.»



La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 s'est tenue à Landivisiau.

Elle a donné lieu à un grand moment de recueillement.



LANDIVISIAU
Capitale du cheval

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Locmaria- Plouzané»

La section de Plouzané était présente à la 107e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 organisé par la commune de Locmaria-Plouzané pour la commémoration de l'Armistice et un hommage à tous les Morts pour la France.



Bernard Cariou (porte drapeau) accompagné de Marcel Brénéol (adhérent AOM, UNC & AVEN)



«Plouzané»



L'HÔPITAL-CAMFROUT

Le président de la section des Officiers Mariniers et veuves Alain WICHORSKI, de l'Hôpital-Camfrout a reçu ce 11 novembre 2025, la Medaille du Mérite de UNC, échelon Argent par le président des Anciens Combattants, Jean-Claude LAOT.

Cette médaille récompense l'investissement de notre Officier Marinier lors des cérémonies militaires sur la commune.



LE FOLGOËT

Lors de la commémoration du 11 novembre au Folgoët, un moment fort a marqué la cérémonie Monsieur André Ollivier, Président de la section Président de la section des officiers Mariniers du Folgoët, a eu l'honneur de remettre à Sylvain Bouyssy l'insigne de porte-drapeau échelon Argent.

Cette distinction vient saluer son engagement fidèle et son dévouement à porter haut les couleurs et la mémoire de ceux qui ont servi la France.

Un geste de reconnaissance qui souligne l'importance de transmettre et d'honorer le devoir de mémoire auprès des générations présentes et futures.



KERNIC

Pour les cérémonies du 11 novembre, nous avions deux représentants à Plounévez-Lochrist, et cinq le 16 novembre à Saint-Vougay.

Notre drapeau est donc bien présent dans les communes, puisqu'il était également porté lors des cérémonies à Plouescat et Cléder.



SAINT-POL-DE-LÉON

Le 11 nov à Sibiril a été l'occasion de se recueillir sur les tombes de l'aviateur anglais et des deux marins canadiens péris en mer lors de la dernière guerre mondiale.

Pascal Hallier, conseiller défense et ancien marin présidait cette cérémonie qui a été rehaussée par la présence d'une importante délégation de la compagnie de protection de Lanvéoc qui s'est déplacée pour rendre les honneurs et dépôt de gerbes sur la sépulture du SM fusilier Clément Elard, disparu tragiquement en

mission en Polynésie en 2023, ses funérailles avaient eu lieu en présence du Chef d'état-major de la Marine, puis sur celle d'Olivier Guivarch, plus jeune médaillé militaire de France, débarqué à Ouistreham en 1944 avec le CDO Kieffer, combattu en Indochine et décédé pendant la guerre d'Algérie"

Cette matinée a été l'occasion également d'échanges constructifs et amicaux avec le MP Fus, CSD de la Cie. André Guillemot – Président des Médaillés Militaires et ancien marin



SAINT-POL-DE-LÉON

Inauguration du cimetière militaire, le président Roger Rolland ainsi que Patrick Brassat porte drapeau à l'occasion et une forte présence d'adhérents de la section ont participés à cette inauguration.

La PMM de Morlaix était également représentée par deux jeunes stagiaires et leur instructeur.



La section était également représentée à Plougoulm par son porte drapeau Serge Postec, à Santec par son Trésorier Bruno Picart et Yvon Bihan (adhérent) président UNC de Santec, à Roscoff par Gérard Prigent membre



PLOUGASTEL

Nous avons célébré une belle cérémonie du 11 Novembre à la tombe de regroupement où deux nouveaux noms, morts pour la France, ont été gravés :

- Joseph Vergos disparu sur le Narval en 1940
- Pierre Julien, mort à Gironville, Meuse en 1940.





Toutes nos condoléances aux familles



Section de Landivisiau :

BOISSEAU Danielle (78 ans - épouse de Jean Bernard ancien président de la section)

Section de la Baie de Morlaix :

CAZOULAT Monique (83 ans - Veuve de Marc - Dernier président de la section de Plougasnou)
PRIGENT Francis - PM MAPOM (92 ans - Ancien porte drapeau).

Section de Guissey :

BLEAS Sezny - MJR MECAN (76 ans -ancien président de la section)

Section de Saint-Renan :

CORRE Jacques - MT MECAE (92 ans)

Section de Ploudalmézeau :

CAPITAINE Denise -veuve (97ans)

Section de Plouguerneau :

LAGADEC François - MT FUSIL (101 ans)

Section de Guipavas :

QUERE marie - veuve

Section de Plougastel-Daoulas :

BODENES Denise (88 ans - veuve de Corentin MP ELECT)
LE GALL Jean - MJR PILOT (87ans)
KERVELLA JEAN Claude - PM MECAN (76 ans)
BERNON Annie (68 ans - veuve))

Section de Lophéret :

SALAUN Louis- MJR MISSI (86 ans)
PERROT Germaine (93 ans - veuve du MISSI Guillaume PERROT)

Section de Landéda :

BESCON Daniel - MP DARAE (78 ans)
DELEPINE Hervé - MP DETEC (70 ans)
HAMON André - MP RADIO (90 ans - ancien président de Landéda pendant 27 ans)
HAMON Marcelle (son épouse un mois après)

Section de Lesneven :

LE VERGE Louis - MP MECAE (91 ans)
JANES Jean - SM CANON (92 ans)

Section de Châteaulin :

LE CREFF Marie Renée - veuve (92 ans)
MARTIN Daniel - MECAN (85 ans)

Section Le Drennec:

CLIQUET Michelle (74 ans - veuve de josé - MP MECAN)

Section de Guilers :

VEST Marcel - PM ELEC (93ans)

Section de Portsall :

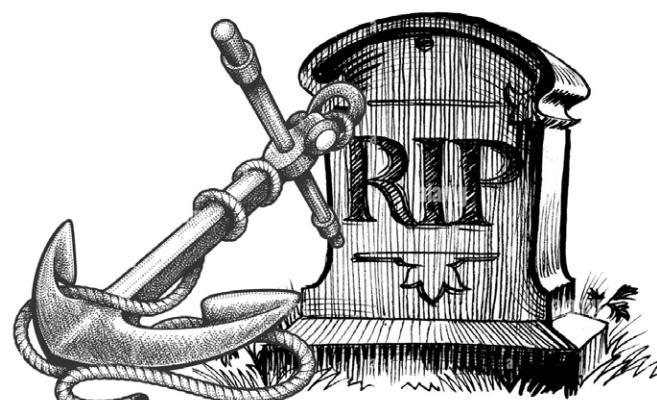
BOUZELOC Jean - MP ELECT (79 ans)

Section de Plouzané :

LAMOUR Thénénan - MP SECRE (89 ans)
GUENNOC Alain - PM ELARM (86 ans)
MAUGUEN René - MP FUSCO (85 ans)
CLERCQ Pierre - PM MANEU (86 ans)

Section de Plounéour-Brignogan :

BELLION Michel (89 ans)
PREMEL Florent (84 ans)
JEFFROY Ambroise (92 ans)





Depuis le 18 juillet 2025

Section de Brest :

BARGAIN Jean-Paul (*FOURR*)
FERGUENE Samir (*MECAN*)
FOSSARD Dany (*FUSIL*)
GALLOIS Jean-Bruno (*ELECT*)
GIRARD Johan (*MECAE*)
GUEHO Olivier (*NAVIS*)
HERVO Patrick (*MISSI*)
HUBERT Christian (*TIMON*)
MANGATTALE Eric (*TRANS*)

Section de Baie de Morlaix :

CARAMOUR Roland (*MECAN*)

Section de Corsen :

MARTINE Daniel (*MECAN*)

Section de Guilers :

COLAS Thierry

Section de Kerlouan :

CROLAIS Daniel (*MECAN*)

Section de Landéda :

ROUE Philippe (*DEASM*)
DELEPINE Herve (*ELECT*)
DESHAYES Pascal (*EMSEC*)

Section de Lannilis :

GUERREY Pascal (*INFIR*)

Section de Plabennec :

DURIF Thierry (*MECAN*)

Section de Plougastel-Daoulas :

KERDRAON Joel (*RADIO*)
MOULIN Hervé (*MECAN*)

Section de Plouguerneau :

MAREC Pierre (*NAVIS*)

Section de Plouzané :

LELONG Cedric (*MECAN*)
NEGRI Frederic (*MANEU*)
NOEL Jean-Christophe (*ELARD*)

Section de Saint-Renan :

SEVEN Dominique (*MEAN*)
URVOIS Jean (*MANEU*)

Merci à Patrick Brassat pour la tenue à jour de cette liste d'adhésions



02.98.22.10.15 - Courriel : aom-nord-finistere@wanadoo.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

VOTRE SITUATION RETRAITÉ(E) ACTIF VEUVE-VEUF SYMPATHISANT(E)

SECTION DE (au choix de l'adhérent) : _____ (voir la liste en bas de page)

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Adresse Mail : _____

Grade et Spécialité : _____

Année d'entrée au service: _____ Année de fin de service: _____ Année de naissance: _____

Décorations : _____

Adhérez-vous ou avez-vous déjà adhéré à une association d'officiers mariniers ? OUI NON

Laquelle ? _____

Souhaitez-vous recevoir des informations de l'association par mail ?

OUI NON

Date et Signature :

SECTIONS LOCALES :

BOURG-BLANC - BAIE DE MORLAIX - BREST - CHATEAULIN - CORSEN - GOUESNOU - GUILERS - GUIPAVAS - GUISSENY - IROISE - KERLOUAN - KERNIC - L'HOPITAL CAMFROUT - LANDEDA - LANDERNEAU - LANDIVISIAU - LANNILIS - LE DRENNEC - LE FOLGOET - LE RELECQ KERHUON - LESNEVEN - LOPERHET - OUESSANT - PLABENNEC - PLOUDALMEZEAU - PLOUGASTEL-DAOULAS - PLOUGUERNEAU - PLOUQUIN - PLOUVORN - PLOUZANE - PORSPODER - PORTSALL - ST PABU - ST POL DE LEON - ST RENAN - ST THEGONNEC

◆ Pour paiement de la cotisation par virement bancaire : **AOMR NORD-FINISTERE**
IBAN FR76 1558 9297 1804 1810 9834 032
CCM BREST CENTRE SIAM

Le montant de la cotisation pour la section choisie vous sera communiqué dès réception de ce bulletin par le siège de l'AOM Nord-Finistère.

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion à l'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 06/01/78 (art. 27) et au RGPD (Règlement général européen sur la protection des données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter l'AOM 29 N par courriel à aom-nord-finistere@wanadoo.fr ou à l'adresse postale suivante mentionnée dans l'en-tête de ce bulletin d'adhésion.